



Pole sport, pole dance, pole fitness, quelles différences ?

En tant que Président de la fédération Suisse, il est fréquent que l'on me pose cette question, surtout de la part des parents de jeunes athlètes, « *mon enfant fait-il de la pole dance ou du pole sport, dans son club ?* ». La question est légitime car l'évolution rapide de la discipline n'est pas toujours accompagnée d'explications satisfaisantes. En 2020, la Suisse étant le pays d'accueil des championnats du monde de pole sport¹, il est opportun d'éclaircir la terminologie.

Pole dance, pole sport ou encore pole fitness mais que veulent dire ces termes ? Parle-t-on de la même chose ou sont-elles des disciplines différentes ?

Premièrement, il est intéressant de constater que la réponse est dépendante de quatre aspects : L'apparition des termes dans le temps ; La reconnaissance par les organisations mondiales ; La forme de pratique exercée ; Le type de compétition pratiquée.

Au travers de chacun de ces quatre aspects, les termes vont prendre des connotations différentes.

1. L'apparition des termes dans le temps

Sans retracer l'historique de la discipline, il est intéressant de constater que le terme de *pole dance* est apparu aux alentours de 1920, en Amérique. Ce terme est emprunté de l'anglais qui se traduit en français la « danse de la barre » ou la « danse autour de la barre verticale ». Les forains utilisaient les barres qui soutenaient leurs tentes comme appuis lors d'exécutions de danses et de prestations. L'utilisation de la barre fut de plus en plus empruntée par les night clubs ou cabarets depuis les années 60. Les définitions retrouvées durant cette période parlent de danse, d'acrobaties mais aussi de sensualité voire d'érotisme.

Le terme de *pole sport* est apparu entre 1990 et les années 2000. Il est introduit par plusieurs pratiquants qui revendiquent l'importance de la condition physique et de la partie gymnique de la discipline². L'apparition de compétitions a mené à la codification de figures qui ont reçu des noms. La danse s'est de plus en plus réglementée afin de rendre objectivable les chorégraphies par des juges.

Le langage populaire, utilise fréquemment le terme de *pole fitness* comme synonyme de *pole sport*. Imprégné par la même revendication de reconnaissance, l'expression est apparue dans les années 2000.

2. La reconnaissance des organisations mondiales officielles

L'évolution de la situation est marquée par l'intégration de la discipline au sein d'organisations mondialement reconnues. Afin de bien comprendre, faisons l'amalgame de certaines danses qui ont suivies une évolution similaire à notre discipline d'intérêt. Tout comme la danse, la *pole dance* est une pratique faisant partie de la famille de l'art et la culture³. En 1992, les danses standards et les danses latines se sont

¹ Les World Pole Sports Championships (WPSC) auront lieu du 15 au 18 octobre, à Lausanne

² Siobhan Burke, « Pole Dancing Without Nudity or G-Strings. Just Express Yourself. », *The New York Times*, 19 avril 2019

³ C'est en 2015 qu'il a été reconnu que la pole dance « est une danse à part entière par le Conseil International de la Danse (CID) à l'occasion du 40^{ème} congrès de recherche sur la danse » (Wikipédia, 2020)



officiellement affranchies de la sphère de la danse. Elles sont nommées aujourd'hui « danses sportives » et légiférées par la *World DanceSport Federation*⁴. A l'image de la danse, l'histoire de la discipline qui utilise des barres verticales passe par un chemin similaire. Depuis octobre 2017, la discipline sous le terme de *pole sport*⁵ a été reconnu comme sport à part entière par la *Global Association of International Sports Federation* (GAISF)⁶ tout comme les danses sportives le deviennent en 1992.

3. La forme de pratique exercée par les individus

Du point de vue de l'athlète ou de l'artiste, que la terminologie utilisée soit *pole sport* ou *pole dance*, à peu d'importance au niveau d'initiation. L'apprentissage de la pratique élémentaire de la discipline est fondamentalement similaire. Pour des raisons d'accroches et de sécurité, les techniques d'apprentissage de l'outil principal lors de la réalisation de figures ou de leurs enchaînements sont identiques.

Néanmoins, une distinction apparaît précocement dans le style pratiqué par les protagonistes ou selon la structure encadrant les élèves. Elle naît de la réglementation ou son absence dans les exécutions de figures.

Comme énoncé ci-dessus, l'intégration du pole sport dans l'organisation mondiale (GAISF), indique que le pole sport respecte la Charte Olympique qui fixe les principes fondamentaux et les valeurs essentielles de toutes les grandes disciplines sportives. Parmi celles-ci, compte la formalisation d'un code des points réglementant l'exécution et la réalisation de figures clés, la construction des performances, etc.⁷ De ce fait, si les entraînements visent à obtenir l'exécution des figures selon ce code, l'athlète pratique le pole sport.

Dans le cas de la *pole dance*, par exemple, la pratique de l'art peut avoir comme objectif sa présentation lors d'événements artistiques. Une exécution harmonieuse et esthétique sera ainsi recherchée, sans autre référence que la créativité individuelle ou celle d'un metteur en scène.

Simplement dit, le pole sport cherche à mettre la performance artistique au service d'une performance gymnique, alors que la *pole dance* fera l'inverse, soit mettre la performance physique au service d'une performance artistique. Néanmoins, toutes deux incluent de la danse, des transitions entre deux figures, et le tout empreint d'une recherche de grâce, de fluidité et de musicalité.

Cependant, une différence majeure est à relever. La pratique du pole sport, tel qu'il est reconnu par la GAISF, exclut l'utilisation explicite de la nudité et de l'érotisme alors que la *pole dance* ne l'exclut pas !

Nous ajouterons que la pratique de la discipline s'apparente fortement à la définition d'une activité physique telle que décrit par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

⁴ En 1992, la World Dance Sport Federation devient membre de la Global Association of International Sports Federation et en 1997 reçoit la reconnaissance du Comité international Olympique (Wikipédia, 2019)

⁵ Par pole sport, on désigne un ensemble de disciplines normalisées par différents règlements stricts conférant l'un des aspects indispensables à la reconnaissance d'une discipline comme sport. Le pole sport rassemble ainsi les disciplines *Pole Sports*, *Artistic Pole*, *Para-Pole* et *Ultra Pole*, telles que définies par la Fédération Internationale de Pole Sport (IPSF).

⁶ <https://gaissf.sport/about/observers/>

⁷ La discipline du pole sport comporte un code des points de plus de 180 pages.



4. Le type de compétition pratiquée

Dans la continuité du style pratiqué lors de l'apprentissage ou des objectifs recherchés, une partie des protagonistes vont s'affilier à des compétitions. Il existe de nombreuses compétitions à travers le monde.

Parmi elles, nous pouvons compter les championnats et compétitions organisées et réglementées par l'*International Pole Sports Federation* (IPSF). L'IPSF est l'unique organisation internationale de pole sport reconnue par la GAISF en tant qu'*Observer member*, ce depuis octobre 2017. Ce statut confère à l'IPSF et ses membres, associations et fédérations nationales, la jouissance d'être les seules autorités compétentes pour représenter les disciplines du pole sport dans leurs pays respectifs⁸. Les compétitions organisées par les fédérations nationales affiliées à l'IPSF rassemblent les disciplines du *Pole Sports*, *Artistic Pole*, *ParaPole* et *Ultra Pole*, telles que définies par la Fédération Internationale sous l'égide principale de pole sport.

En revanche, l'ensemble des autres compétitions ne bénéficient pas d'un tel degré de reconnaissance ou d'organisation. De facto, toute compétition qui n'est pas sous la réglementation de l'IPSF est une compétition de *pole dance*.

En conclusion

Premièrement, nous pouvons dire que l'évolution de la discipline au travers du temps est représentée via son appellation. La pratique qu'il en était faite entre les années 1920 à 1990 est symbolisée par le terme de *pole dance*, alors que depuis les années 2000, une pratique davantage gymnique est incarnée par la terminologie de pole sport.

Implicitement, la pratique du pole sport indique l'affiliation unique à l'organisation mondiale GAISF qui, après le comité Olympique, est la seconde instance de reconnaissance d'une discipline comme étant sportive.

Le style pratiqué par les athlètes, artistes ou dépendant de la structure d'encadrement, naît du suivi ou non d'un code de points. Les adeptes du pole sport ont pour objectif la réalisation parfaite des figures selon le règlement de référence à la discipline alors que les pratiquants du *pole dance* recherchent l'harmonie d'exécution et l'esthétisme, sans autres références. La pratique du pole sport, tel qu'il est reconnu par la GAISF, exclut l'utilisation explicite de la nudité et de l'érotisme alors que la *pole dance* ne l'exclut pas.

Seuls les championnats et compétitions organisés par les fédérations nationales sous l'égide de l'IPSF jouissent de l'autorité de représentation des disciplines du pole sport. Les autres compétitions ne bénéficient pas d'un tel degré de reconnaissance ou d'organisation. Elles sont donc considérées comme des compétitions de *pole dance*.

⁸ D'autres instances internationales organisent des compétitions en Europe et dans le monde mais ne bénéficie pas de la reconnaissance EXCLUSIVE de la GAISF.



Mais alors, quel type de pratique font nos enfants ?

Nous avons vu que les termes possèdent des connotations différentes à travers les quatre aspects décrit. Le terme adéquat est fonction de l'objectif recherché et de l'affinité personnelle du pratiquant, ou encore de l'orientation principale du club d'entraînement.

En Suisse, depuis 3 ans, l'évolution de la discipline attire de plus en plus un jeune public. Les statistiques indiquent une augmentation de 300% de la fréquentation des moins de 16 ans dans certains clubs d'entraînement ainsi qu'aux championnats réglementés par l'IPSF.

C'est pourquoi, du point de vue de la Swiss Pole Sports Federation, l'avenir de la discipline se traduit par la terminologie du pole sport. D'une part, la reconnaissance ouvre de fortes possibilités d'évolutions, et ceci, pour tous les âges sans aucune distinction et, de l'autre, la terminologie se retrouve loin de toute stigmatisation d'un autre âge.

Lausanne le 8 janvier 2020

Thomas Ruegger
Président de la Swiss Pole Sports Federation